

Règles et règlements régissant l'utilisation des installations de la Ville CENTRE RÉCRÉATIF

Conditions de location

- Le locataire doit être présent durant toute la durée de la location.
- Le locataire ne peut sous-louer son contrat, en partie ou en totalité à quelque personne que ce soit, ni à une compagnie, ni à une association.
- La totalité du paiement doit être reçu 10 jours ouvrables avant la date de location.
- Une période de location minimale peut être exigée.
- La période de location doit inclure le montage, le décor, le démontage et le nettoyage par le locataire.
- Les heures de fermeture des installations doivent être respectées.
- Sauf stipulation contraire, la location est pour l'espace intérieur seulement.
- Sauf stipulation contraire, le contrat est pour la location de salle et ne comprend que les tables et les chaises qui s'y trouvent.
- Le locataire peut être responsable du montage et démontage des tables et des chaises et de tout autre équipement nécessaire.
- Le locataire est autorisé à utiliser la cuisine et appareils électroménagers lorsque disponibles, mais doit laisser l'endroit propre après utilisation.
- Le locataire doit avoir sa propre assurance.
- Le locataire doit apporter sa propre vaisselle, coutellerie, nappe et linge etc.
- Le locataire doit respecter toutes les règles et règlements (voir les règles et règlements régissant l'utilisation des installations).

Frais et amendes

Frais

- Les frais de nettoyage pour les réservations du vendredi, samedi et dimanche pourraient être assujettis à un supplément de 100 \$/location.

Amendes

- Confetti ou bulles: 50 \$
- Dommages: Coût de remplacement pour les dommages causés.
- Fermeture tardive : 150 % du tarif horaire

Paiement des frais

- Les locations occasionnelles doivent être payées en totalité au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la location.
- La réservation ne sera confirmée que lorsque la totalité du montant sera payée.

Politique d'annulation

- Les annulations reçues de 7 à 30 jours ouvrables avant la date de réservation entraîneront la perte de 20% du total du montant de la réservation.
- Les annulations reçues 6 jours ouvrables ou moins avant la date de réservation entraîneront la perte de la totalité du montant de la réservation.